LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Affaires générales

Luxembourg, le 23 août 2016

CHAMBRE DES DEPUTES
Entrée le:
24 AOUT 2016

Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne: question parlementaire N° 2273 de Monsieur le Député Gilles Baum

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire posée par l'honorable Député Baum.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

29, rue Aldringen
L-2926 Luxembourg
Tél. (+352) 247-85100
Fax (+352) 247-85113
info@men.lu
www.men.lu
www.gouvernement.lu
www.luxembourg.lu

127-000188-20040816-FR

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse
Affaires générales

Luxembourg, le 23 août 2016

Monsieur le Président de la Chambre des Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 2273 du Député Gilles Baum

En réponse à la question parlementaire de l'honorable Député concernant la seconde voie de formation proposée par l'Université du Luxembourg « Track 2 » aux chargés de cours et aux enseignants de religion de l'enseignement fondamental, je peux vous communiquer les informations suivantes :

• 73 demandes de participation ont été introduites avec les dossiers nécessaires (55 chargés de la réserve des suppléants + 18 enseignants en religion) auprès de l'Université du Luxembourg. Après analyse des dossiers, le jury d'admission a retenu 45 candidats qui pouvaient se présenter à l'examen d'admission (40 + 5).

• 42 candidats (37 + 5) se sont réellement présentés à l'examen d'admission le 12 juillet 2016.

• 21 candidats ont été admis (19 + 2). S'y ajoutent 3 chargés de la réserve des suppléants qui peuvent entamer leurs études avec une admission conditionnelle. Ils devront se présenter une nouvelle fois à l'épreuve de français lors de l'examen d'admission 2017. Au total, 24 étudiants pourront se présenter au Track 2 pour la rentrée académique 2016.

• Dans ses calculs des résultats, l'Université n'a pas séparé les taux de réussite des Track 1 et 2 dans les différentes branches. Les critères de réussite étant les mêmes pour tous les candidats, cette information n'avait pas d'importance pour le jury d'admission.

• Ces candidats pourront accéder à la fonction d'enseignant selon les dispositions légales actuellement en vigueur. Aucune disposition spéciale n'est prévue sur ce point pour les chargés de cours ayant suivi la formation « Track 2 ».

Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

29, rue Aldringen
L-2926 Luxembourg
Tél. (+352) 247-85100
Fax (+352) 247-85113
info@men.lu
www.men.lu
www.gouvernement.lu
www.luxembourg.lu

127-000188-20040816-FR